

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JUIN 2025 à 19H30****N°072/2025 – Souscription à un contrat de ligne de trésorerie interactive sur le budget principal 2025**Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusée sans Pouvoir : 1
Absente : 1 – Votants : 23

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 25 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 19 juin 2025, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : BOILEAU Marc, (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), MONTEIRO Rita, (pouvoir donné à François BIRRAUX), TRICHOT Patricia, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR : Madame Céline ROUSSEL**ETAIT ABSENTE :** Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le budget principal de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg pour l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité de garantir la bonne gestion de la trésorerie communale et d'assurer le financement ponctuel des besoins de trésorerie en cours d'exercice budgétaire dans l'attente du versement de subventions d'investissement ;

Considérant que la souscription d'une ligne de trésorerie constitue un outil souple et adapté permettant de pallier temporairement les décalages entre les dépenses et les recettes ;

Considérant l'examen des offres remises par les cinq établissements bancaires consultées ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250625-072-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire, au nom de la commune, une **ligne de trésorerie d'un montant de 700 000€** pour une durée de 6 mois, auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes, mieux-disant, selon les modalités suivantes :

- Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) : €STR + marge de 0.68%
- Process de traitement automatique : tirage via crédit d'office et remboursement par débit d'office
- Sans montant minimum de tirage
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0.10% du nominal et prélevés en une seule fois
- Sans commission de mouvement
- Sans commission de non-utilisation

Cette ligne de trésorerie est destinée exclusivement à couvrir de manière temporaire les besoins de trésorerie du budget principal de la commune au cours de l'exercice 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive et tous documents afférents à sa mise en œuvre, et à effectuer toutes démarches nécessaires à son exécution.

DONNE les crédits nécessaires au remboursement de la ligne de trésorerie et au paiement des frais et intérêts afférents seront inscrits au budget principal de l'exercice concerné.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250625-072-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 27/06/2025